



L'IDÉE FÉDÉRALE EUROPÉENNE

PASSÉ ET AVENIR

À LA LUMIÈRE DU DROIT COMPARÉ

5 AVRIL 2018

AU CENTRE PANTHEON – SALLE DES CONSEILS

Début 9 h. Accueil et ouverture par Guillaume Leyte, Président de l'Université Paris 2, Panthéon-Assas.

MATINÉE PRÉSIDÉE PAR EDOUARD DUBOUT, professeur Université Paris 2, Panthéon-Assas

I. INTRODUCTION TRANSVERSALE SUR L'IDÉE FÉDÉRALE EUROPÉENNE : VISIONS CROISÉES, PASSÉ ET AVENIR. (9H15-10H15)

La naissance de l'idée, ses réalisations concrètes, ses pierres d'achoppement et les perspectives

- **Christoph SCHÖNBERGER, professeur, Université de Constance, Allemagne**
« Penser l'Union Européenne à la lumière du fédéralisme »
- **Claude BLUMANN, professeur émérite, Université Paris 2, Panthéon-Assas.**
« L'Union européenne et le fédéralisme : espoirs, occasions manquées, désillusions »

PAUSE CAFÉ (10H20-10H40)

II. TABLES RONDES.

*1. PEUPLE EUROPEEN * (10H45-11h45)

La quête d'un *peuple* européen est-elle une condition préalable et indispensable au développement d'une Union fédérale ou bien peut-on s'en passer ? Pourquoi l'expression "*We the People*" au frontispice de la Constitution américain semble toujours autant manquer à l'Union ? Ce manque est-il indépassable ?

- **Joseph HOFFMANN, professeur, Université d'Indiana, USA**
« Building a federation of citizens — the American experience »
- **Hugues DUMONT, professeur, Université Saint-Louis, Bruxelles, Belgique**
« La légitimité démocratique dans un Etat fédéral plurinational et dans une Fédération plurinationale : une comparaison entre l'Etat belge et l'Union européenne ».

* 2. PRIMAUTE DU DROIT DE L'UNION * (11h45-12h30)

Pourquoi l'Europe n'a pas réussi à renforcer la mise en œuvre du droit de l'Union comme les États-Unis (clause de suprématie) ou l'Allemagne (*Bundesrecht bricht kantonaes Recht*) l'ont fait ? Comment les Etats fédéraux ont-ils procédé pour faire accepter cette primauté aux Etats fédérés et aux citoyens ? Quelles sont les perspectives pour l'Union ?

- **Giacomo DELLEDONNE, professeur, Université Scuola superiore Sant'Anna, Italie**
« La culture juridique italienne face à la primauté du droit européen : le long chemin des "contre-limites" »
- Débats

PAUSE DÉJEUNER (13 H-14H30)

APRÈS-MIDI PRÉSIDIÉE PAR M. BENLOLO-CARABOT, professeure, Université Paris-Ouest, Nanterre La Défense

*** 3. GOUVERNEMENT EUROPEEN (14H30-15H30)**

* Quel gouvernement pour l'Europe si l'on poursuit l'idée fédérale européenne ? Une gouvernance simple ou un véritable gouvernement capable de proposer des lois, votés par le Parlement européen ? Et si au gré d'une révision des traités, on mettait enfin en place un véritable gouvernement pour l'Europe, lequel choisir : régime présidentiel, régime parlementaire ?

- **Aurélié DUFFY, professeure, Université de Lorraine (Vision Royaume-Uni)**
« Quel gouvernement pour l'Europe ? Réflexions sur le fédéralisme et le régime parlementaire à la lumière de l'expérience britannique ».
- **Vincent MARTENET, professeur, Université de Lausanne, Suisse** « Régime collégial, bicamérisme, légitimité et subsidiarité : réflexions à partir du fédéralisme suisse »

*** 4. DROITS FONDAMENTAUX ET COURS SUPREMES (15H30-17H)**

* Le renforcement de la protection des droits fondamentaux est-elle la meilleure voie pour construire durablement une Union fédérale ? Quel peut être le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne par rapport aux Cours suprêmes des États fédéraux ?

- **Wanda MASTOR, professeure, Université de Toulouse 1 Capitole, France**
« Penser les droits fondamentaux par le prisme du fédéralisme : l'exemple de la Cour suprême des Etats-Unis ».
- **Daniel SARMIENTO RAMIREZ-ESCUADERO, professeur, Université Complutense de Madrid, Espagne**
« La Charte des Droits Fondamentaux et la fédéralisation de la justice européenne : de la coopération des juges à l'intégration judiciaire »
- **Thomas GIEGERICH, professeur, Université de la Sarre, Allemagne**
« Federalist and Antifederalist Forces in the Multilevel System of Human Rights Protection in Europe »

CONCLUSIONS : JEAN-PAUL JACQUÉ, professeur émérite, Université de Robert Schuman de Strasbourg (17H-17H30)